L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 4 AOUT 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN 4 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leur salles d'encan, —bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres - bottes, souliers et brodequins.

Le Congrès de Bruxelles.

En Europe les propositions de congrès sont toujours venues après les grandes guerres, et ont toujours été faites par les puissances auxquelles la guerre a le mieux réussi. Ces puissances comprenant que le droit du plus fort n'est pas absolument le droit le plus légitime, bien qu'il puisse être passagèrement le plus solide, s'empressent ordinairement de chercher des adhésions à des principes internationaux qui leur sont utiles.

Ainsi, le Congrès de Bruxelles a été demandé par la Prusse qui, toute victorieuse qu'elle ait été à l'égard de la France, semble être tourmentée de l'idée que la guerre n'est pas finie, et qu'elle sera à craindre tant que la France existera. Par cette même raison aussi, les Grandes Puissances qui n'ont retiré aucun avantage du conflit franco-allemand de 1870, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, n'ont envoyé qu'à contre-cœur des délégués à ce Congrès, et pour les y déterminer, l'Allemagne a été obligée de changer quelque peu son programme.

Toutefois ce programme est resté exclusivement guerrier et l'on dirait qu'il est fait tout exprès pour une campagne prochaine. Le projet prussien porte le titre de convention internationale concernant les lois et les coutumes de la guerre, et expose tout d'abord certains principes généraux sur ce que la guerre peut être. "C'est une lutte entre deux nations et leurs armées, mais ce n'est pas une guerre entre leurs sujets. L'idée est civilisée mais elle n'est pas de la Prusse; elle vient de Napoléon I, qui en a fait bien souvent le fond de ses proclamations en Italie, en Allemagne, surtout en Egypte, où l'on n'entrevoyait pas des choses semblables, et où elles valurent à l'un de nos premiers généraux, le nom glorieux de "Sultan Juste."

En cela, le programme de la Prusse est un plagiat qu'elle trouve bon d'exploiter aujourd'hui dans son intérêt, puisqu'elle s'est mis dans la tête de vouloir jouer en Europe un rôle napoléonien. Après cet exposé où les gouvernements sont attaqués mais où les sujets sont épargnés, le projet contient 81 sections, sur ce qui doit ou ne doit pas être permis en temps de guerre à l'autorité militaire sur le territoire ennemi, et nous y trouvons tout d'abord une doctrine qui nous paraît faite de nature à soulever une vive opposition dans le Congrès.

Suivant cette doctrine, l'occupation d'une portion du territoire d'un Etat, suspend complètement l'autorité légale de cet Etat et y substitue celle de l'ennemi, de telle sorte que si quelque partie de la population y est trouvée en armes, cette partie ne sera pas traitée comme prisonnière de guerre.

C'est là un trait prussien, tout Prussien, et le plus caractéristique de tous. N'éteint l'esprit de résistance; il étouffe le patriotisme. Les citoyens n'ont plus la liberté de se faire soldats pour défendre leur pays. Il faut qu'ils settent bas leurs armes, à la vue d'une escouade de soldats étrangers; il faut qu'ils se soumettent et se fassent d'eux-mêmes les hommes liges de l'ennemi, avant même que cet ennemi ait combattu ou conquis, sous peine d'être traités comme insurgés, comme séditieux et comme traîtres.

Pareille clause n'a pu être imaginée que par une Puissance qui a des projets et qui veut ajouter des conquêtes à celles qu'elle a déjà faites. Elle est dirigée évidemment contre la France, et c'est presqu'une déclaration de guerre. La France a battu bien souvent l'Europe coalisée, dès à nous donner des grandes des guerres de Napoléon aient laissé des souvenirs assez amers pour justifier l'esprit de cette précaution allemande. Nous ne pensons pas que l'Angleterre, la Russie et l'Allemagne veuillent s'y associer.

Dans des dispositions préliminaires s'écoule le venin de la Prusse. Les autres peuvent être discutées et considérées par le premier juge venu.

L'armée d'occupation, par exemple, n'a aucun droit de saisir les églises et les établissements de charité. La saisie des monuments, des œuvres d'art ou des musées est sévèrement blâmée.

Parmi les moyens de guerre qui doivent être interdits, sont le poison, l'assassinat en trahison, le massacre des prisonniers, le refus de faire quartier, la menace d'exterminer une garnison qui défend avec obstination une forteresse, et l'emploi d'armes causant des souffrances inutiles, telles que des projectiles remplis de verres brisés ou des boulets explosibles d'un poids au-dessous de 400 grammes.

Les cités fortifiées pourront seules être assiégées. Une ville ouverte, qui n'est pas défendue par des troupes, ne peut être ni assiégée ni bombardée; et nulle ville ne peut être bombardée sans avoir été prévenue, et ne devra être mise au pillage après qu'elle aura été prise.

Les personnes prises dans des ballons ne seront pas regardées comme des espions. Les correspondants et autres personnes qui accompagnent les armées bien qu'ils ne soient pas combattants pourront être faits prisonniers de guerre. Ils ne sont pas criminels mais ennemis légaux, et ils seront à l'abri de tous mauvais traitements et violences. Ils pourront être internés dans une ville, dans une citadelle ou une localité, mais ils ne seront pas emprisonnés comme des criminels.

Un prisonnier de guerre pourra être tué s'il essaye de s'évader et pendant sa tentative; mais une fois recapturé, il ne pourra pas être puni pour cela, bien que la surveillance puisse être augmentée.

Les prisonniers de guerre pourront être employés dans certains travaux publics non fatigants ou humiliants, eu égard au rang et à la position sociale qu'ils occupent dans leurs pays, pourvu que ces travaux n'aient aucun rapport avec les opérations de la guerre.

Tel est le sommaire du projet allemand sur lequel les représentants des Grandes Puissances délibèrent à Bruxelles en ce moment. Il n'a rien de bien important si ce n'est ce que nous avons signalé à propos de l'occupation du territoire envahi d'un Etat, section où se révèlent les intentions et les inquiétudes de la Prusse. Elle a beau faire, la Prusse, comme Puissance Impériale, est mal affermie en Europe; elle n'est pas même affermie en Allemagne, dont les faibles Etats, craignant un retour de la France, retour qui leur paraît certain, n'appuyent qu'avec répugnance les visées et les imaginations du roi Guillaume.

Sous tous autres rapports, le Congrès International de Bruxelles, nous paraît être dénué d'intérêt. Les règlements qu'on veut y faire prévaloir sont de ceux auxquels il a toujours manqué des tribunaux pour les mettre en vigueur. On ne demande pas raison à la force qui a la-dessus, et quant au vaincu, il est assez puni de sa défaite. Quand il perd un territoire et qu'il l'abandonne pour avoir la paix, on ne va pas lui demander s'il a usé ou non usé d'armes permises, et lui même ni personne, n'ose adresser la même question au vainqueur. Les meilleurs règlements sont ceux que la civilisation impose à la conscience des belligérants, et qui n'ont pas besoin d'être établis par un Congrès pour devenir obligatoires. On sait si bien cela partout que la nouvelle du Congrès de Bruxelles n'a éveillé sérieusement l'attention de personne, et nous ne croyons pas que ses délibérations soient de nature à occuper les diverses lignes de télégraphie transatlantique aux dépens d'autres faits européens. Nous pouvons même dire que les Carlistes, auxquels néanmoins, on impute tant d'actes odieux, chimériques peut-être, ne s'en inquiéteront pas.

C. H. Zimmermann, 129 rue du Canal, paie le plus haut prix pour le vieil argent, le vieil or et les diamants.

Club démocrate auxiliaire du second ward.

M. Kellogg ayant déclaré, il y a quelques jours, que, loin d'avoir l'intention de se prévaloir du bill d'élection dénoncé au Sénat des Etats-Unis, il voulait au contraire que les élections prochaines eussent lieu d'une manière loyale, sans priver du droit de suffrage ceux qui légalement peuvent voter et sans admettre à ce droit ceux qui ne peuvent l'exercer légalement, nous suggérâmes l'idée de lui proposer, pour remédier aux vices de la loi d'enregistrement, de partager entre les deux partis les places d'enregistreurs et d'inspecteurs, ici à la ville et dans toutes les paroisses. L'affaire est simple, disions-nous; là où l'enregistreur ou l'inspecteur sera radical, les assistants proposés seront démocrates et là où l'enregistreur ou l'inspecteur sera démocrate, les assistants proposés seront radicaux, et recommandation sera faite à tous de s'acquitter fidèlement et honnêtement de leurs devoirs.

Si M. Kellogg suit ce conseil, il pourra ea sincérité. Si non, nous saurons ce qu'il est. Nous ajoutions que cette proposition devrait lui être faite par une délégation des clubs ou par une commission d'hommes notables représentant le parti démocrate ou conservateur de la Nouvelle-Orléans.

Ce conseil vient d'être suivi par le Club Démocrate Auxiliaire du second ward de la ville, sous la présidence de M. T. E. Burke, et MM. Charles Loque, R. Stewart Denne, D. M. Kelley et le Dr. L. M. Cowan ont été nommés pour aller présenter à M. Kellogg les résolutions passées à cet effet.

Une copie de ces résolutions sera adressée à tous les clubs démocratiques de cette ville et de l'Etat, avec invitation de concourir à cette juste demande, et les membres du comité désignés ci-dessus communiqueront les dites résolutions au comité central démocratique d'Etat.

Après le petit scandale causé au Sénat des Etats-Unis par la découverte du bill d'élection et après l'assurance donnée par le général West au sénateur Bayard que M. Kellogg ne le signerait jamais, nous ne voyons pas comment M. Kellogg pourrait se refuser à la demande des clubs, bien qu'elle ne concerne que le bill d'enregistrement tout récemment promulgué. Le dit bill d'enregistrement, ne valant pas mieux que le bill d'élection, doit être neutralisé dans la pratique de manière à ne pas nuire à un parti plutôt qu'à l'autre.

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un des plus anciens résidants de notre ville, M. David McCoard.

Natif d'Irlande, le défunt vint s'établir à la Nouvelle-Orléans en 1836, où jusqu'à l'heure de sa mort il joua un rôle important dans le commerce. Employé pendant nombre d'années dans la maison Aarson Cohen, comme chef de bureau, il en devint plus tard le successeur, et fonda subséquemment la compagnie de chemin de fer "Crescent City." dont il fut le premier président. Appelé à faire partie des bureaux de direction de la banque du Canal et de la compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, il apporta dans l'accomplissement de ses nouveaux devoirs une prudence et une sagesse qui lui acquirent l'estime et l'affection de tous.

La mort récente d'une de ses sœurs l'affligea douloureusement, et l'atteignit dans une de ses plus chères affections; ce qui, probablement, a hâté sa fin.

Ses funérailles auront lieu ce matin.

GRAND CONCERT.—Le concert qui se donnera ce soir au bénéfice du prof. Robert Meyer paraît devoir être une grande affaire. Non seulement on y entendra une belle et bonne musique, mais encore de fort belles voix qui exécuteront des morceaux d'ensemble, avec le concours du prof. G. Collignon, de M. J. Caulier et nombre d'artistes et amateurs distingués. Voyez le programme qui est fort attrayant.

Un assortiment entièrement nouveau de véritable "Jais anglais", en parures, bracelets, boucles, vinaigrettes, colliers, chaînes de montres, croix, &c., chez Zimmermann, 129 rue du Canal.

BILLET GAGNANT.—M. R. Baumgartner, fabricant de cigares, rue des Magasins 57, au coin de la rue Natchez, certifie, ainsi qu'on le verra dans une notice signée de lui et insérée plus loin, qu'avant acheté pour $2 50 au bureau de Jos. Gros, 322 rue Dryades, entre les rues St-Andrew et Joséphine, un quart du billet simple No 9215 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le prix capital de Dix mille piastres, au tirage de samedi dernier, 1er août 1874, le montant représentant le quart du dit billet lui a été payé comptant et sur présentation au bureau de la compagnie.

BEAUX MEUBLES ET MEUBLES A BON MARCHÉ.—Pour trouver ce double avantage, il faut se rendre au magasin de M. Jos. Hubbard, à l'encoignure des rues Remparts et Perdido. Nous pouvons donner aux personnes qui tiennent maison, et qui veulent acheter des meubles, la certitude qu'elles seront satisfaites, si elles veulent prendre la peine d'aller faire la visite que nous indiquons. Les meubles de M. Hubbard sont élégants et très solides.

Le procès relatif au pillage de l'évêché d'Autun pendant la guerre, vient d'être terminé.

On se rappelle le rôle qu'aurait joué le capitaine Mick organisateur du pillage sous prétexte de chercher un Prussien qui n'existait pas. Mick a persisté dans les moyens de défense qu'il avait adoptés pendant l'instruction; il prétend avoir reçu des ordres du commandant Chapeau, et se dit homme d'ordre au point d'avoir été décoré à combattre contre la Commune. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'on n'a pas voulu de lui dans aucun régiment.

Le capitaine Paget, qui a joué le second rôle, n'a pas reçu d'ordres du commandant Chapeau, mais il a obéi à Mick, qui était plus ancien que lui.

Paget est encore accusé d'avoir acheté à Concelty une montre qu'il savait avoir été volée pendant le pillage de l'évêché.

Les autres accusés s'efforcent d'atténuer leur faute; ils nient la participation aux perquisitions, ou prétendent qu'ils ont obéi.

Les témoins ne font que répéter les faits que nous avons indiqués.

L'abbé M. Zoyer cherche à atténuer les responsabilités; il oublie facilement les injures.

Le docteur Bertolde raconte qu'il a interrogé Chapeau sur les ordres que ce dernier aurait donnés, et que Chapeau a déclaré n'en avoir donné aucun.

Le concierge de l'évêché rend compte d'un propos tenu la veille de la perquisition: un franc-tireur lui dit: "Nous entrerons chez vous, et si vous vous y opposez, nos balles serviront."

Le valet de chambre et le cuisinier se plaignent qu'on leur ait volé, à l'un sa montre, à l'autre son porte-monnaie.

On entend encore le célèbre Bordone, chef d'état-major de Garibaldi.

Bordone, disons-le à sa louange, une fois n'est pas coutume, a eu l'attitude la plus convenable. Il a décliné toute solidarité avec les pillards, a raconté que lorsqu'on lui apprit les faits accomplis, son premier soin avait été d'assembler une cour martiale et de prévenir le gouvernement de Tours.

Il affirme que le commandant Chapeau n'a pas donné à Mick l'ordre dont il excipe. Mick a été immédiatement révoqué.

Le franc tireur avait fait de son chef une perquisition: Bordone le fit juger le soir même et fusiller le lendemain matin.

Tous les accusés, à l'exception de deux, ont été déclarés coupables; mais le conseil de guerre leur a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, ils ont été condamnés: Mick, à quinze ans de travaux forcés, Paget et Concelty à dix ans de réclusion.

C. H. Zimmermann, 129 rue du Canal, emploie les meilleurs horlogers, et l'on peut se fier aux montres réparées et réglées par eux.

—M. Rochefort, qui publie à Londres, sous le titre de *Rochefort Chronique*, un nouveau pamphlet hebdomadaire et politique, cherche par tous les moyens possibles à l'introduire en France; c'est ainsi que des numéros sont parvenus à Paris, les uns apportés par des voyageurs, les autres soigneusement dissimulés dans les plis de journaux anglais traitant de matières scientifiques ou économiques. Le fait a été porté aussitôt à la connaissance de l'autorité, qui a pris les mesures nécessaires pour mettre obstacle à cette fâcheuse et criminelle propagande.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Sucrier* de la Louisiane:

Grande Assemblée de la Ligue Blanche.

En réponse à un appel fait par plus de six cents votants de la Paroisse Ibérie, une Assemblée a eu lieu à la Nile-Ibérie, le samedi, 25 juillet, sur le terrain appartenant à M. W. Weeks, et connu sous le nom de Chenière (Oak Grove,) dans le but d'organiser la Ligue Blanche dans la dite paroisse.

A 11 heures A. M. l'Assemblée fut appelée à l'ordre par M. R. S. Perry. La première question fut celle de l'élection d'un président. M. Hypolite Patout fut proclamé tel, à l'unanimité, qui, après avoir exprimé en peu de mots le but de la réunion, en prit le siége. Les personnes dont les noms suivent, furent ensuite nommées par acclamation vice-présidents.

Onésime Bernard	William Fisher
J Auzer Loreau	Ferdinand Roméro
Jacques DeRouen	Bélisaire Landry
Adolphe Ségura	Adolphe Bérard
Viel Darby	Charles Delcambre
W M Richardson	Noel Delatte
Alcide Décuir	Marcelin Oubre
Eloi DeRouen	L H Whitworth
Sylvestre Roméro	Duclédon Bonin
Armand Breaux	James H Walker
Alf DelaHoussaye	Louis Delcambre
A. Monot	L St M Darby
E Monot	Nat Henderson
E Montagne Sr	Dr John Gay
Valery Démaire	Faustin Dupuy
Joseph LeBlanc	Alcée Bouttè
H B Bayard	W F Hudson
J D Broussard	Louis Migues
Wm Robertson	Jules Bienvenu
Théo. Delcambre	D U Broussard
Théo. Ringuette	E B Olivier

Eulinor Dugas

Ces messieurs ayant pris leurs siéges, MM. Narcisse Landry, Ulger Roméro et Julius Robertson, furent choisis pour secrétaires. Sur une motion de M. R. S. Perry, le président fut autorisé et requis de nommer un comité de cinq, pour former les résolutions, et en conséquence, le président nomma les personnes suivantes: R. S. Perry, Chas. Mestayer, H. B. Bayard, Adolphe Ségura et Chas. Clère qui se retirèrent immédiatement pour délibérer à ce sujet.

Le premier orateur, l'Hon. C. H. Mouton, de Lafayette, parla en français; à la conclusion de son discours, trois hurrahs furent donnés pour l'orateur et la Paroisse Lafayette, et le triple pour la Ligue Blanche, la bande de musique ayant joué un air fort applaudi.

Le Comité des Résolutions, par l'organe de son président, M. R. S. Perry, soumit à l'assemblée les résolutions suivantes, qui après avoir été lues en français et en anglais, furent reçues et adoptées avec enthousiasme:

Attendu, que depuis plusieurs années, le gouvernement de l'Etat est tombé entre les mains d'officiers ignorants et corrompus; ses revenus dissipés et divertis au profit de la vilainie individuelle, son peuple opprimé, volé et diagracié, tandis que sa propriété dépréciée par une taxe tyrannique et frauduleuse, disparaît rapidement sous le marteau inexorable du collecteur;

Attendu, que la Législature, secondée par un exécutif et un judiciaire ébontés, qui sous le prétexte de légiférer pour le bien de la population entière, n'ont fait, en réalité, que favoriser le nègre au détriment de la race blanche, au point de lui avoir abandonné les intérêts entiers de l'Etat;

Attendu, que nous reconnaissons dans l'état actuel des choses, le fruit néfaste de nos efforts passés, à concilier le vote nègre, qui, s'étant dès le début organisé sur la base de race, et, que, l'expérience du passé nous a démontré être incapable de gouverner, de même que le fait, que nous ne pouvons plus longtemps temporiser si nous voulons conserver le peu qui nous reste;

Et attendu, que nous aimons notre race, notre honneur, notre Etat et notre liberté, reconnaissant les droits de tous les hommes, et mus seulement par le motif de protection personnelle;

Qu'il soit résolu, 1.—Que, considérant que le jour est passé où toute démarche ou tentative de compromis avec le nègre devrait être faite, nous implorons nos citoyens blancs de s'organiser, afin de combattre victorieusement aux polls, l'issue de la race que nous a imposé le nègre.

2°. Que notre seul but est de remettre le gouvernement de l'Etat dans toutes ses branches, entre les mains de la race blanche, afin qu'il soit administré sagement et honnêtement, pour le bien-être de tous sans distinction.

3°. Que pour réussir dans nos efforts à régénérer l'Etat et sauver son peuple, il nous faut être unis, et dans ce but nous invitons tout homme *blanc* à se joindre à nous, et de faire cause commune avec nous.

4°. Que tout en respectant le droit des autres, nous sommes déterminés à repousser tout empiètement sur ceux de notre race.—Ainsi donc, soyons unis, prompts et décisifs.

5°. Que nous connaissons le principe que la charité bien ordonnée commence par soi," que nos amis, et eux seulement, peuvent prétendre à notre appui et notre support dans l'avenir—que nous ne devons rien à nos ennemis—à ceux, qui, soit directement ou indirectement, ouvertement ou secrètement, ont conspiré contre nos intérêts.

6o. Que nous ne saurions trouver d'expressions pour exprimer notre condamnation et notre mépris pour ces renégats, qui par vénalité et dans un but d'intérêt, se sont rangés avec les ennemis de leur race, et, qui ne cessent d'exercer l'influence qu'ils peuvent avoir, pour l'humilier et la dégrader.

7o. Qu'un comité de cinq, devant être connu comme le Comité Central de la "Ligue Blanche" de la Paroisse, sera nommé par le Président de ce meeting, dont le Présidents de chaque Club seront de droit, membres, et il sera du devoir du dit Comité, de dresser aussitôt que possible, une constitution, des lois et statuts, afin de compléter au plus tôt, l'organisation de la Ligue Blanche de la Paroisse Ibérie.

8o. Nous recommandons à tous les blancs des différents Wards de la paroisse, de commencer à s'organiser en clubs de suite, même sans la présence d'un membre du Comité Central, et qu'il sera du devoir de chaque Président du Club ainsi formé d'en informer le Comité Central, immédiatement après l'organisation.

Le président de l'assemblée, a depuis nommé pour le comité Exécutif de la paroisse, MM. Chas. Clère, W. F. Weeks, Viel Darby, F. Dupérier et R. S. Perry.

L'Hon. R. H. Marr de la Nile Orléans, prononça alors un éloquent discours en anglais, puis fut suivi par le Col. Alcibiade DeBlanc, en français, et M. Lonelson Caffery, en anglais. Les discours étant terminés, sur motion il a été résolu,

Que les remerciements sincères de l'assemblée soient offerts à MM. Mouton, Marr, DeBlanc et Caffery, pour l'assistance qu'ils ont bien voulu rendre à la cause de la civilisation blanche dans cette paroisse, par leurs nobles et éloquents discours.

Il a été de plus résolu, que jusqu'à la prochaine issue du journal le Sucrier de la Louisiane, le président soit autorisé à nommer les membres du Comité Central Exécutif, et qu'il soit requis d'en être un des membres.

Résolu, Que les journaux le Picayune, l'Abeille, le Bulletin et le Sucrier de la Louisiane, reçoivent une copie de ces résolutions qu'ils sont priés de publier.

H. PATOUT,
Président.

U. ROMERO,
N. LANDRY,
J. ROBERTSON. } Secrétaires.

Pour "allonger" la vie, on achète une "Longines", ces montres célèbres en boîtiers or ou argent que Zimmermann offre à des prix très raisonnables.

Le Message paraît avoir produit une scission dans le centre gauche.

D'un côté, M. Thiers et ses amis, qui ont pour objectif la chute du maréchal, inclinent à se rallier à la gauche et à voter avec elle dans toutes les circonstances que va produire la discussion des lois constitutionnelles.

De l'autre, les membres du centre gauche, qui sont avant tout, par position et par défaut d'ambition personnelle, comme valeurs, tendent à se rapprocher du maréchal et à le soutenir sur le terrain préparé par M. de Ventavon. Ces messieurs se disent satisfaits du titre de "président de la République," reconnu par le projet Ventavon au chef du pouvoir exécutif, et déclarent ne vouloir pas aller au-delà pour l'instant.

Dans peu de jours, nous allons pouvoir juger de ce groupe, car il n'est pas douteux que, d'ici au vote des lois constitutionnelles, les membres dissidents du centre gauche seront *travaillés* par M. Thiers avec l'habileté qu'on lui connaît et la persuasion séductrice qui caractérise l'ancien chef de l'Etat.

Guérison contre palliatif.—Il y a beaucoup de remèdes qui procurent un soulagement passager sans toucher à la source ou au siége du mal. Les Amers de Hostetter n'est pas de ces remèdes là. Le grand tonique et restauratif se pénètre pas avec la maladie et n'affaiblit pas le système. Ce n'est pas un simple palliatif soutrolant temporairement quelques désagréables symptômes. [illegible] Dans la dyspepsie, ces [illegible] ils régularisent le flux de la bile, dans la constipation ils facilitent une habitude [illegible] du corps; ils donnent une nouvelle vigueur au système nerveux, dans les rhumatismes ils atténuent la souffrance et dans les cas de débilité générale, ils rehabilitent la constitution affaiblie.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

ELECTIONS RADICALES EN VILLE.

Un meurtre et plusieurs rixes.

Samedi dernier le camp radical était en émoi et les différentes factions sous les armes, car il s'agissait de l'élection des délégués à la convention radicale, qui doit choisir les candidats aux différentes places lucratives de la paroisse et de l'Etat.

On appréhendait des troubles sérieux et la police métropolitaine avait reçu l'ordre de se tenir prête à supprimer toute émeute. C'est été curieux de voir le grand général Badger forcé de mitrailler ses amis, mais, heureusement, les nègres ne se sont pas montrés belliqueux et se sont contentés de faire une consommation effrayante de liqueur nationale; de sorte, que le whiskey seul a coulé à flots et qu'il n'y a pas eu énormément de sang versé.

Pinchback et ses partisans ont été battus sur toute la ligne et le *Boss* Packard et ses amis ont triomphé.

La plupart des délégués élus appartiennent au parti de la douane. Ils sont divisés, quant à la couleur, presqu'exactement par moitié, afin de ne pas faire de jaloux.

On nous dit que Pinch prétend contester l'élection, mais, dans le cas où il le tenterait ses efforts n'aboutiraient à rien, car Packard est trop fort et il est soutenu à la Nouvelle-Orléans par James Lewis, qui dispose des fonds du département des améliorations.

C'est la lutte du pot de fer contre le pot de terre.

Tout obéit à son ennemi Packard, tout est ligué contre lui, il se trouve placé sous la surveillance de la police de Mr. Kellogg!

Les nègres sont de véritables esclaves politiques, et ils n'osent jamais secouer le joug de leurs maîtres, les carpet-baggers. Quand ils se permettent d'émettre une opinion qui n'est pas précisément orthodoxe d'après l'avis des chefs, ils sont assommés ou réduits au silence par des menaces; quand ils osent protester, ils sont assassinés et mis au ban du parti.

C'est par de tels moyens que la discipline la plus stricte est maintenue dans leurs rangs; et le jour des élections, ces pauvres diables sont poussés en avant et ils votent sans trop savoir ce qu'ils font.

Dans le septième ward, un malheureux du nom de Allen Harris, a été poignardé par un certain A. M. Dupart et tué sans motif apparent.

L'assassin se trouvait au coin des rues Union et Dauphine, parlant et gesticulant avec furie, au milieu d'un groupe composé de Louis Lévèque, alias Petit Louis, George Guillaume, John Célestin et A. J. Octair, lorsque Harris s'est approché et a demandé sur le ton de la plaisanterie quelle était la cause de tout ce tapage.

Dupart s'est élancé aussitôt sur lui, comme un fou furieux, l'a frappé à la figure, et avant que le malheureux eut eu le temps de se mettre sur ses gardes contre une attaque aussi soudaine, il lui a enfoncé un couteau dans le côté gauche, au-dessous du cœur.

Allen Harris n'a jeté qu'un cri et il s'est abattu comme une masse.

Un certain Alexander Davis, qui se trouvait non loin de là, a fait un mouvement comme pour arrêter l'assassin; mais celui-ci l'a menacé de son couteau tout sanglant et s'est enfui, suivi de ses quatre compagnons.

Dimanche après-midi, les cinq ont été arrêtés et enfermés à la station de police du troisième précinct.

Le malheureux Harris était âgé de trente-deux ans et il avait perdu un bras à la guerre, ayant fait partie d'un régiment d'hommes de couleur dans l'armée fédérale.

On a lieu de supposer qu'il a été tué tout simplement parce qu'il était un des partisans de Pinchback.

Dans différents ward plusieurs tentatives ont été faites par les amis des candidats désappointés pour briser les boîtes dans lesquelles les votes étaient déposés; quelques coups de pistolet ont été tirés par des radicaux plus excités que de raison, mais il n'y a eu rien de grave, sauf l'assassinat que nous venons de raconter.

L'agitation n'a pas cessé après les élections. Dimanche soir, un certain J. W. Roxburgh, un commissaire d'élection de lume ward, pour la faction de Pinchback, a été assommé au coin des rues Canal et Bassin, par plusieurs hommes appartenant à Packard.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que Roxburg ayant appelé au secours de toute la force de ses poumons, la police, qui tient pour la douane, a voulu le conduire au poste, au lieu d'arrêter ses agresseurs.

Il a fallu beaucoup d'explications avant qu'on lui permit d'aller en paix, mais il est inutile d'ajouter que les hommes de Packard n'ont pas été inquiétés.

Ainsi s'est terminée cette grande affaire, qui a montré la faiblesse du parti spoliateur.

Il n'y a pas eu d'effusion de sang, mais cette agitation doit donner à réfléchir aux conservateurs, qui ne peuvent manquer de prendre leurs précautions contre la Ligue noire.

La Convention Démocratique aura lieu à Baton-Rouge.

Le sous-comité de trois nommé par le comité de soixante-dix, composé de MM. E. John Ellis, Eugène Waggaman et H. H. Ogden, s'est présenté, hier après-midi, devant le comité central démocratique de l'Etat et lui a présenté une communication pour demander comme une concession, peu importante en fait, aux exigences de quelques paroisses du Nord de la Louisiane, de convoquer la convention d'Etat à Bâton-Rouge et non plus à la Nouvelle-Orléans.

Les membres du Comité Central, après une consultation, ont consenti au changement de local, et la proclamation suivante a été lancée:

Quartier Général du Comité Central Démocratique de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 3 août 1874.

A une réunion des membres de ce comité la résolution suivante a été adoptée:

Résolu, que la convention démocratique de l'Etat aura lieu à Baton Rouge.

ALBERT VOORHIES,
Vice-Président.

W. J. BUDDENDORFF,
Secrétaire.

Club dramatique d'Orléans.

Nous recevons une gracieuse invitation du club dramatique d'Orléans, nous priant d'assister à leur quatrième représentation annuelle au théâtre des Variétés, vendredi soir, le 7 de ce mois.

Le spectacle se composera de trois pièces, "One touch of nature," Kind to a fault," "Woodcock's little game."

Les membres du Club dramatique d'Orléans ont eu la complaisance de réserver une loge pour l'usage des représentants de la Presse.

Nous les prions d'accepter nos remerciements.

Sauvé par un nickel.

Dimanche vers minuit, plusieurs hommes à la mine suspecte et légèrement ivres sont entrés dans un char au coin des rues Ursulines et Bourgogne, et se trouvant seuls avec le conducteur, ils ont cru qu'ils pourraient voler facilement la caisse. Ils ont donc commencé par chercher une mauvaise querelle à celui-ci, et l'un des bandits lui a porté un coup sur la tête avec la crosse d'un pistolet qui l'a renversé.

Alfred Mann, c'est le nom du conducteur, s'est défendu courageusement, mais, il ne pouvait rien, seul contre tous. Un coup de pistolet lui a été tiré et la balle l'a atteint à la ceinture. Il était perdu sans un *nickel*, qu'il avait dans la ceinture où il dépose l'argent pour le change, et contre lequel la balle s'est aplatie.

Le sifflet d'un officier de police a effrayé les misérables qui se sont élancés hors du char et qui ont réussi à s'esquiver, grâce à l'obscurité.

Hier matin, trois personnages, porteurs des noms de Peter Conner, Mike Sullivan, et John McOline, ont été arrêtés, accusés d'avoir fait le coup.

Un certain M. Keenan, ayant été appelé comme témoin, a été reconnu par le conducteur Mann, comme un autre des bandits. Il a donc été incarcéré avec ses trois compagnons.

Hôtel de Ville.

Le montant de taxes de 1874, qui a été collecté pendant le mois de juillet, s'élève à $290,280. Le total collecté jusqu'au 31 juillet pour la dite année est de $1,842,560 90.

Rapport des coroners.

Voici le rapport des deux coroners de la ville et leur compte pour le mois de juillet:

Coroner Folwell.

Dix-neuf enquêtes à $30	$ 570
Quarante-huit levées de corps à $5	210
Vingt-quatre enterrements à $12	288
Total	$1068

Coroner Grayer.

Vingt-huit enquêtes à $30	$ 840
Trente huit levées de corps à $5	190
Trente-et-un enterrements à $12	372
Total	$1402

Miller et Maggioli.

Ces deux experts ont joué hier soir une partie à quatre billes en 1500 points au "Crescent Hall," pour un enjeu de $100.

Henry Miller a remporté une victoire facile battant son adversaire de plus de mille points.

Sa moyenne approche de soixante et il a fait de très jolies séries. Frank Maggioli n'avait pas le calme qui le caractérise habituellement, mais il paraissait nerveux et agité.

C'est lui qui avait lancé le défi pour cette partie.

Unsclub d'élite.

Nous avons eu le plaisir, dimanche, d'assister à l'ouverture des salons du Club d'Elite, fondé au No 40 de la rue St-Louis, par nos amis A. N. Hébert et A. Leicher, et nous avons lieu de nous féliciter de nous être rendu à leur gracieuse invitation, car nous avons participé à un véritable festin, auquel plus de 300 personnes avaient été conviées, et où le champagne a coulé à flots.

MM. Hébert et Leicher, si favorablement connus de toute notre population franco-louisianaise, ont eu une heureuse idée en fondant un club, et un club d'élite, comme son nom l'indique fort bien, qui sera un rendez vous de bonne société pour tous ceux qui auront à dépenser quelques heures par jour et qui ne sauront que faire pendant les soirées d'été.

Il manquait un établissement comme celui-là à la Nouvelle-Orléans, où les jeunes gens qui ignorent la liste du club pourront se réunir avec leurs amis et leurs invités, sans risquer de coudoyer des ivrognes ou des gens de mauvaise compagnie.

L'inauguration a été une véritable fête de famille. Tout le monde se connaissait, et Messieurs Hébert et Leicher se multipliaient pour s'occuper de l'agrément de chacun de leurs nombreux invités.

Mlle Marchand, servi de marraine au club et elle a envoyé aux deux parrains un superbe bouquet entouré de rubans aux couleurs de la France et de la Louisiane.

Le nouveau-né a été baptisé avec du champagne, et pendant longtemps on n'entendait que le joyeux cliquetis des verres que l'on choquait à la ronde et le bruit des bouchons sautant au plafond.

On a procédé séance tenante à l'élection des officiers et voici quel a été le résultat unanime:

M. L. ARNAUD, président,
M. A. N. HEBERT, trésorier,
M. A. LEICHER, secrétaire.

La nomination des vices-présidents a été renvoyée à la prochaine assemblée générale des membres,—car, est il nécessaire de dire que tous les invités présents se sont empressés de se faire inscrire sur la liste du club.

Nous souhaitons succès et prospérité à MM. Hébert et Leicher, et pour toutes les attentions dont ils comblé les représentants de l'*Abeille*, nous leur devons nos sincères remerciements, ainsi qu'à leurs aides, M. M. J. Block et E. Salomon.

TEMPERATURE.— 3 août 1874.

Thermomètre de C. DUNAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M	83	28
12 M	95	35
3 P. M	96	36
6 P. M	93	34

La fabrique Zimmermann étant complètement restaurée, les réparations de bijoux seront faites promptement et à des prix très raisonnables.

Succès basé sur le mérite.

Les droguistes—qu'ils vendent en gros ou en détail—disent généralement qu'aucun des remèdes offerts au public américain n'a jamais, en si peu de temps, trouvé autant d'acheteurs que le Golden Medical Discovery du Dr. Pierce. On ne saurait prétendre que cette popularité soit due à une publicité plus grande que celle qui a été donnée à d'autres médicaments, car tel n'est pas le cas. L'explication du succès dont nous parlons se trouve dans les merveilleuses guérisons opérées par le Medical Discovery dans des cas de bronchites, de maux de gorge et d'affections pulmonaires; ajoutons que la science n'a encore rien inventé de semblable pour purifier le sang—propriétés qui en font un remède souverain dans les maladies de foie et celles qui proviennent du sang, telles que scrofules et maladies de la peau.

Le Medical Discovery non seulement réalise les espérances des personnes qui y ont recours, mais les surpasse de beaucoup. Ceux qui lui sont redevables de leur guérison sont des annonces vivantes. Aussi n'est-il pas étonnant que la pharmacien qui tient à plaire à ses clients ait toujours à leur disposition une grande quantité de ce précieux remède.

Jesup, Iowa, 5 mai 1872.

Au Dr. R. V. Pierce,

Cher monsieur—Nous vous annonçons avec plaisir que vos remèdes se sont vendus infiniment mieux que nous le pensions. Nous les considérons comme les meilleurs qu'il y ait. Tout le monde en fait l'éloge.

Suin—6f v&e R. L. SMITH & Co.

Décédé, dimanche dernier, 2 août, à Biloxi Miss., LOUISA CAILLAVET, épouse de feu Etienne Lefaure.

Décédé, hier lundi à 4 heures de l'après midi, DOMINIQUE FLOUS, à l'âge de trente-trois ans, natif de Rabastène, Hautes-Pyrénées, (France.

Les amis et connaissances de ses beaux frères Pierre Gendra et Jean Fradère, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 1/2 heures de l'après midi précises. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Perdidas, entre Remparts et Bassin.

Décédé, lundi matin 3 du courant, à neuf heures moins dix minutes, à l'âge de cinquante-deux ans et demi, DAVID McCOARD, né à Belfast, Irlande, et habitant à la Nile-Orléans depuis 38 ans.

Ses amis et ceux de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu CE MATIN, à 11 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 312 de la rue du Canal.

Décédée hier soir, à sept heures de l'après midi, à l'âge de cinquante cinq ans, Madame SYLVANIE FÉLICITÉ ROUMAIN, veuve de J. Noguès, capitaine au long cours du port de Bordeaux (France) et résident de cette ville depuis 11 ans.

Le convoi mortuaire partira du domicile de son gendre, M. Paul Rodela, 77 rue Esplanade, entre les rues St. Claude et Remparts, cette après midi à 5 heures.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of La.—Au No. 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 1er août 1874.—Les membres de cette société sont informés de la mort de TITUS FERNOW, décédé, à la Nouvelle Orléans, le 29 juillet 1874; de la mort de J. F. G. GRACE, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 12 mars 1874. Ils sont requis de se présenter, sur avis, aux bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer leur taxe sur ces décès, d'ici au 6 septembre 1874, à 4 heures de l'après-midi.

Août—3f R. S. YOUNG, secrétaire.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.—Réunion générale trimestrielle le JEUDI, 6 août, à 7 1/2 heures du soir, à la salle rue Poydras No. 2 L. On voudra pour nommer a docteur de la société. Soyez ponctuels.

Par ordre de JEAN BERTHIN, président.
Louis GRÉGOIRE, secrétaire.

Démocrates du 7ème Ward !—L'assemblée régulière du club démocratique central du septième ward, aura lieu, au Jacobs Hall, angle des rues Français et Amours, MERCREDI SOIR 5 août, à 8 heures. L'exactitude est requise.

JAS. D. EDWARDS, Président.
E. WARM, Secrétaire.

Au Public.

Nouvelle-Orléans, 3 août 1874.

Le soussigné certifie qu'il était porteur du quart du billet (numéro simple) 9,215—classe K. de la loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le premier gros lot de dix mille piastres, samedi, 1er août 1874. Le dit quart avait coûté deux piastres cinquante cents, au bureau de Jos. Gros, No 324 de la rue Dryades, entre les rues St-André et Joséphine. Le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Compagnie.

K. BAUMGARTNER,
Fabricant de cigares.

Résidence, au No 57, de la rue des Magasins, coin Natchez. 4 août—1f—PP.

MACHINES A CANNES.

Machines à Cannes à Sucre et Sorgo.

LES SEULES RECONNUES SONT L'EVAPORATEUR DE COOK.

—ET—

Le Moulin à Cannes, de Victor.

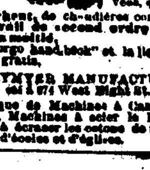

Il y en a plus de 21,000 employés actuellement.

Elles ont remporté le Premier prix à 117 Foires d'Etat.

Et toutes les tentatives pour les imiter ont complètement échoué. Les planteurs ne peuvent pas risquer leurs récoltes de cannes en se servant de machines non éprouvées, qui se cassent ou se bouchent, de chaudières communes qui font un travail de second ordre et n'en font pas même la moitié.

Le "Sorgo hand-book" et la liste des prix envoyés gratis.

BLYMYER MANUFACTURING Co., 664 à 674 West Eight St. Cincinnati O.

Fabrique de Machines à Cannes, Machines à Vapeur, Machines à scier le Bois, Machines à Maïs et à écraser les cotons de maïs; Cloches de fermes, d'écoles et d'églises.

Pension Privée d'Orléans.

C'EST l'ancien "HOTEL DES PLANTEURS", tenu maintenant par F. LASSERRE, [illegible] No 121 de la rue de Chartres—Pension à la par semaine; chambres garnies gratuites pour les pensionnaires—Lits à [illegible]—Bain à glace à discrétion—[illegible] Soirées musicales [illegible]—Bon air, bon service et bonne société. BAIN GRATUIT.

Boulangerie à vendre.

Le soussigné offre à vendre sa boulangerie connue sous le nom de Boulangerie de St. John [illegible], avec deux charrettes à pain et chevaux et harnais, le tout en parfait état, ayant une nombreuse clientèle. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à M. NOEL LACAZE, Rue Dryades No. 154, en face du Marché.

SALLE GRUNEWALD.

GRAND

Concert Vocal et Instrumental,

Offert par les amateurs et les membres de l'orchestre des concerts d'été à leur chef

Le Prof. ROBERT MEYER,

avec l'obligeant concours des prof. G. Collignon, J. Caulier et un grand nombre d'amateurs de la Nouvelle-Orléans.

Mardi soir, 4 Août 1874.

PROGRAMME.

[illegible]

Prix du billet... 50 Cents.

Les billets se vendent aux magasins de L. Grunewald, No [illegible] de la rue Baronne, No [illegible] de la rue du Canal, et à la porte, le soir du concert.

Salle Grunewald.

Mardi, 4 Août 1874.

Grand Concert Vocal et Instrumental

Offert par les Souscripteurs et les membres de l'orchestre des Concerts d'été au Prof. ROBERT MEYER.

MM. G. Collignon et J. Caulier, ainsi que d'autres amateurs distingués ont offert leur concours pour la circonstance.

Les journaux de demain publieront le programme.

PRIX DU BILLET 50 Cents.

Les billets se vendront aux magasins de Grunewald, No 129 de la rue du Canal, et No 38 de la rue Baronne, et à la porte.

Disparu.

MICHEL CASANOVA a disparu depuis le 27 Juillet, vers 4 heures de l'après-midi. Il a été vu la dernière fois à bord du train Pontchartrain, venant de ville. [illegible] taille, teint et cheveux châtains, grande favoris de même couleur. Il était habillé d'un paletot mérinos noir, pantalon gris et chapeau noir. Les informations sur son compte, seront reçues avec reconnaissance, par son cousin, J. Casanova, au Cosmopolitan Restaurant, No 18 rue Royale. 5 août—3f

B. F. SIMMS,

Au No. 26 de la rue Natchez,

Agent des "Mississippi Mills".

ÉTOFFES de laine de printemps, d'été et d'automne — jolis genres.

TWEED, couleurs assorties.

COTONS.

OSNABURGS, 8 oz.

COTON épais [illegible]

COUTIL [illegible]

DOESKINS épais

JEANS, blancs épais, couleurs assorties.

ETOFFES coton en couleur.

GINGAS épais, blancs bruns, noirs.

FILS LAINE, toutes grosseurs, 5 à 12.

FIL A COUDRE, 1, 2, 3.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Année expirée le 31 juillet 1874.

[illegible]

I. N. MARKS, Président.

L. A. FOURNIER, Trésorier.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à la disposition des cultivateurs de la ville et des environs [illegible]. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

L. BRETON.

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS,

32......RUE CARONDELET......32

Achètent et vendent:

BONDS, ACTIONS, GAGES, Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociation d'hypothèques.

$10,000 de récompense

A LA PERSONNE, homme ou femme, qui se trouvera pas de qu'il lui fasse un lait de machines à coudre au Dépôt de Machines à coudre de Gregg. [illegible]

GREGG'S STEAMBOAT SEWING Machine Depot, 4 Bourgogne, près Canal.

Louisiana Savings Bank

—AND—

Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL......$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS:—

ED. CONERY, FRED. WING,
J. R. KELLER, W. E. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN S. WALTON, Caissier.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION 156 rue du Canal.

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.

CHAS KILSHAW, Trésorier.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 68,

entre Bienville et Conti,

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

[illegible]

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD.

Au No. 166 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1869 et la médaille en argent en 1870.

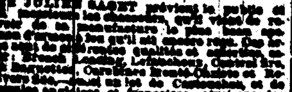

Avis aux amateurs de chasse.

Mr. JULIEN SAGET prévient le public et surtout les chasseurs, qu'il vient de recevoir de sa manufacture le plus beau assortiment de fusils [illegible]

UNE BOITE

Donne une guérison parfaite

DE

LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible

DE LA

FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr. BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

[illegible]

"P. LAWRENCE,
"AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW-YORK
"5 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. [illegible]

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste au reçu du montant.

PHILIP LAWRENCE,

PROPRIÉTAIRE,

22 Dey Street, New-York.

Avis aux contribuables

Bureaux du Board d'Assesseurs de l'Etat, 10 rue Carondelet.

Nile-Orléans, 1er Août 1874.

AVIS est donné aux contribuables de la ville de la Nile-Orléans que les rôles de cotisation de l'année 1874 sont [illegible] jusqu'au 31 août 1874. [illegible]

WILLIAM H. DECKER,
Président du Board d'Assesseurs de l'Etat.

[illegible]

WILLIAM H. DECKER.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1874.

NOUS prévenons, aux conditions les plus libérales, les taxes arriérées de la ville.

E. M. LEVY & Co.
No. 126 de la rue Gravier.

Réouverture

de l'ancienne Ecurie de Charles Laborde, [illegible] Appartenant aujourd'hui à M. R. Bernard.

[illegible]

MORRISON & WOODWARD

[illegible]

SEULS agents pour la vente des célèbres [illegible]

Liquidation Positive.

P. MALLARD,

55 Rue Royale.

DESIRANT clore ses affaires pour cause de santé et devant terminer sa liquidation pour le 31 Décembre 1874, offre à sa nombreuse clientèle et au public en général son beau stock de meubles riches et ordinaires, ainsi que son riche assortiment de Glaces, de Bronzes, Pendules, Porcelaines, Cristaux et Articles de Fantaisie, Corniches, Rideaux. Modèles pour meubles, Galeries et Stores en Papier peints, le tout au dessous des prix de fabrique ou d'importation.

Les fabricants de meubles et tapissier trouveront un beau choix d'articles tels que Vernis anglais, américain, et bois, française, cuir et placage de toutes sortes, [illegible]

Il n'y a pas de vitrine fermée avec de boîtes dorées.

Dr EUGENE E. SOUCHON, Enseignure Bienville et Royale. [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

[illegible]

A la Renommée des Sirops.

72......Bourbon......72

NOUVELLE-ORLÉANS.

Grande réduction de prix. Sirop qui ne fermente pas.

GROSEILLE, FRAMBOISE, FRAISE, LIMON, ORGEAT, VANILLE, ANANAS, SALSEPAREILLE

VINAIGRES FRAMBOISES, ETC., ETC.

Changement de Domicile.

L'ANCIENNE maison A. Périer a transféré son magasin de PIANOS du No 26, rue Royale, aux Nos 103 et 81 de la même rue. [illegible] PIANOS Pleyel, Thibout et Weber et des HARMONIUMS de Debain, de Paris. [illegible]

Madame Katinka

CÉLÈBRE clairvoyante, récemment arrivée à la Nouvelle-Orléans, après de longs succès en Europe et elle a prédit les destinées de plusieurs têtes couronnées. [illegible]

Résidence, 47 rue Dauphine.

P. SUARES......M. SUARES

La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de

F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS,

36......Rue Gravier......36

Hôtels, Restaurants, &c.

L'Hôtel de la Grand'Ile.

[illegible] 8 Juin, pour la saison de 1874. C'EST LE SEUL ENDROIT DU SUD où l'on trouve les VÉRITABLES BAINS DE MER.

Prix de la pension: $50 par mois, $15 par semaine, $3 par jour. Conditions libérales pour les familles et les personnes qui passent l'été à l'hôtel. [illegible]

E. M. ANGOT Propriétaire.

GRAND'ILE,

Pension Privée.

PRIX de la pension $36 par mois, $12 par semaine, $2 par jour. Conditions libérales pour les familles et les personnes qui passent l'été. Pour plus de détails, s'adresser à

C. WILLOZ, propriétaire.

HOTEL DE L'EUROPE,

A Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient de rouvrir son établissement et qu'on y trouvera à des prix modérés, tout le confort désirable. Il se recommande aux voyageurs et aux touristes de la Nouvelle Orléans.

Restaurant Cosmopolitain,

Nos 16......RUE ROYALE......18

Entre les rues Canal et Douane

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Salons, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jour et minuit.

EXCURSION DU DIMANCHE.

Avantage sans exemple.

Train spécial du Dimanche pour l'Hôtel Tonimé.

Prenez le train de 8 h. le dimanche matin, au pied de la rue du Canal, allez à la Baie St-Louis, prenez un délicieux bain de mer, faites un bon dîner à l'Hôtel Toulmé et revenez à la Nouvelle-Orléans après le coucher de la nuit. [illegible]

AUX

personnes qui font des Excursions.

Pour Biloxi, aller et retour. Changement de prix.

DES billets d'excursion le dimanche sur le chemin de fer de la Nouvelle Orléans, de Mobile et du Texas, pour Biloxi, aller et retour, seront admis à dater d'aujourd'hui, à TROIS PIASTRES et 25 cts, y compris le dîner à PROTEL SHADY GROVE. [illegible]

URBAIN RAMBEAU, propriétaire de l'hôtel Shady Grove.

Avis.

LE DOCTEUR GRIARD informe sa clientèle qu'à partir de ce jour ses consultations auront lieu de deux à trois heures du soir. E. coin de Orléans et Dauphine.

A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHETENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles [illegible]

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL.

No. 20 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

[illegible]

ANT. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE.

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, etc.

No. 48, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto, Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

AUGUSTE COUTURIE,

9......Rue St-Louis......9

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co., Cognacs d'Hennessy, Grégoire & Co., Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1858, 1865, 1868, 1869, 1870, 1871 et S. O. P.

Vins Rouges de Ladon, St-Vivier et St-Sauveur.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIENIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CASAUX & VERGNOLE, No 70 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT MATTOLARA, [illegible]

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

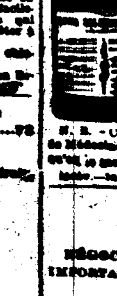

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. – Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

F. Laborde,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

IMPORTATEUR DE VINS, EAUX-DE-VIE, ETC., ETC.

No. 21, rue Bienville.

RÉCLAMATIONS.

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent se procurer le montant en s'adressant à

J. O. EUSTIS,

Avocat, commissaire des Etats-Unis.

No. 28 de la rue Carondelet, N.O.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIÈRE et de son ALE, [illegible]

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS.

Tirage de Loterie de l'Etat de Louisiane.

POUR LE 3 AOUT.—CLASSE No 183

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Ligne 5 marche Chevreuil, pour [illegible] Nile-Orléans, 3 Août 1874. [illegible]

T. LEGENDRE [illegible]

Société Protectrice des Cordonniers—[illegible]

D. A. F. STOLL. J. A. [illegible]

Syndicat électoral du [illegible] Ward [illegible]

P. D. BOUBER, Secrétaire. G. MOREL.

Aux votants [illegible]

CLEMENT BAYHI,
Président du Comité exécutif.

Avis spécial aux [illegible]

[illegible] D. CARPENTER.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1874 [illegible]

A. GRANGER, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance [illegible]

CHARLES LE BRETON [illegible]

Comité démocratique de Paroisse.

PAROISSE D'ORLÉANS.

P. MAZUREAU, Président.
WILL STEVEN, Vice-Président.
E. L. BOWER, Secrétaire.
H. T. LAWLER, Trésorier.

Délégués au comité démocratique de l'Etat:

1er Ward—	H. A. [illegible], O. [illegible]
2me Ward—	P. J. Sullivan, Jno. F. Bell.
3me Ward—	W. H. Byrnes, Thos. [illegible]
4me Ward—	An. [illegible], Paul [illegible]
5me Ward—	Joseph Rosemrolle, [illegible]
6me Ward—	A. L. [illegible], [illegible]
7me Ward—	J. B. Blanchard, P. [illegible]
8me Ward—	Jas. Howell, Arthur Jaque.
9me Ward—	Wm [illegible], Phil. Finch.
10me Ward—	W. [illegible]
11me Ward—	W. J. Armstrong, J. [illegible]
12me Ward—	[illegible] Lawler, C. [illegible]
13me Ward—	E. Bower, C. C. Peper.
14me Ward—	[illegible] Carter, [illegible]
15me Ward—	D. [illegible], E. Garcet.

COMITES PERMANENTS.

Comité de Finance.

[illegible]

Comité des Candidats.

[illegible]

Comité de Conférence.

[illegible]

SOUS-COMITÉ EXÉCUTIF.

Comité d'Arrangements.

[illegible]

COMITÉ D'IMPRESSION ET D'ANNONCES.

[illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(FONDÉE EN 1845.)

Actif......$25,000,000

Revenu annuel......$8,000,000

PURÉMENT MUTUELLE.

[illegible]

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. [illegible]

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44......RUE CARONDELET......44

[illegible]

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	R. M. Kennedy,
R. F. Nichols,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Fr. White,
Chas. Cavaroc,	S. O. Nelson,
L. R. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Summer,	Fr. Camerden,
T. J. Gasquet,	J. E. Lapeyrouse,
J. S. Walton,	Wm. B. Finn,
R. Pauls,	Wm. B. Schmidt,
E. Puro[illegible],	A. Chiapella,
E. B. Bringier,	J. A. Dubois.

MÉDECINS EXAMINATEURS

S. O. Scruggs, M. D. John W. Caldwell, D. Chs. Turpin, M. D.